

## REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

10 septembre 2018

Le dix septembre deux mil dix-huit à 20 heures, le conseil de la Communauté de Communes de Londinières s'est réuni à Preuseville sous la présidence de Michel Huet.

Membres présents :

**Mesdames** : C Carnet, M Lermechain ,C Breton, S Camenisch,C ,A Biloquet,MJ Bourgeois ,

B Billier , Baillet C ,Lagache C

**Messieurs**: J Lèveque, Martel R,Martel JP ,M Fouquet ,M Haesaert ,m Huet,Pepin M ,Robin E

J Lecourt,T Denise H Vassard B Grandsire ,Benoit, LDelestrées D ,Rouland M,Leclerc D.

**Absents excusés** : Me. Mouquet A, Clapet C , , Dumouchel JM ,A Dechezelle

**Présents : 26    Votants :22**

secrétaire de séance H Vassard

### 1° Approbation du PV de la réunion du 3 juillet 2018

Les maires de Osmoy Saint Valéry et Bures-en-Bray affirment ne pas avoir reçu le courrier de Nicolas Bertrand concernant l'accès des habitants de ces communes à la déchetterie de Neufchâtel jusqu'au 1er septembre.

Michel Huet rappelle l'échange de mail avec Charlyne Breton pour la réalisation de la lettre intercommunale et le souhait exprimé après consultation de J Levêque ,

d'en rester au document distribué aux habitants , suite à la décision du conseil communautaire du 3 juillet .

le PV est mis au vote et approuvé à l'unanimité

### 2° Bail Podologue Florian Lafolie

Monsieur Lafolie souhaite s'installer le 1er Novembre dans le cabinet situé entre la diététicienne et le docteur Jacquot (local de 26m<sup>2</sup>) 4 jours/ semaine MMJV

le loyer s'établirait à  $322 \times 4/5 = 257$  euros /mois et les Charges à  $77 \times 4/5 = 62$  euros

**Le conseil autorise, l'unanimité, le président à signer le bail.**

### **3° Convention transports scolaires avec Bray Eawy**

pour le transport des élèves relevant de sa compétence et utilisant les bus des circuits de la communauté de communes de Londinières.

La convention prévoit que la Com com de Londinières déduise 80 euros sur la facture des jeunes . La communauté Bray Eawy régularisera l'opération en fin d'année.

**Le président est autorisé à l'unanimité, à signer la convention.**

### **4° Garage ambulances : nouveaux devis , adaptation travaux**

Le garage a été construit durant l'été. Il est nécessaire de revoir les devis qui avaient car des adaptations sont indispensables

- **Berrenger** 1299 euros .

Il faut inclure le démontage de la clôture et du portail - envisager une base bétonnée côté commune **Nouveau devis 2233 HT + option 476 = 2 719 euros**

- **Ricouard** 2319 euros

Il faut corriger le sol devant le garage du fait de la pente de la cour, créer une marche devant la porte latérale et réparer le mur du fond : **Nouveau devis 4029 euros HT**

Il faut enfin prévoir un point d'eau L'entreprise **Courtois** va être sollicitée.

**approuvé à l'unanimité**

travaux réalisés

- Boé 16 360 € HT
- électricité 1 652 € HT

**coût total prévisionnel 26 000 €HT**

majoration loyer	<b>10 ans</b>	2600	<b>217 /mois</b>	<b>15 ans</b>	1733	<b>141/ mois</b>
	<b>20 ans</b>	1300	<b>108 / mois</b>	<b>25 ans</b>	1040	<b>87 /mois</b>

Le conseil communautaire charge le président de solliciter une majoration de loyer comprise entre 90 et 100 euros/mois.

## 5° RIFSEEP

### organigramme du personnel inter communal

compte tenu de la taille de la collectivité et de son organisation interne faisant appel à une polyvalence des personnels Ceux ci relèvent de 2 fonctions

- **la fonction administrative** 1 personnel à temps partiel

adjoint administratif chargé de la dimension comptable, budgétaire la paie et les fonctions d'accueil secrétariat administratif

- **La fonction technique** 2 Agents techniques titulaires à temps partiel

1 agent chargé de la déchetterie

1 agent d'entretien ménage

ces deux agents sont employés à la commune de Londinières

### → constitution des groupes de fonction

détermination des plafonds

**plafonds du rifseep**

groupe de fonction des emplois	d'adjoints administratifs	IFSE	CIA
groupe 1	assistant de direction chargé de la comptabilité et du secrétariat	2500	300
groupe des agents techniques			
groupe 1	poste nécessitant une technicité et une grande polyvalence	1600	300
groupe 2	agent de services techniques	1200	300

## → Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise IFSE

### critères professionnels liés aux fonctions 80 %

1° Fonction d'encadrement + ++ +++

de coordination d'activités

de pilotage de projets

et d'expertise

2° Technicité

expertise

expérience qualification nécessaire à l'exercice de la fonction

polyvalence et diversité des domaines d'intervention

3° Sujétion particulière

degré d'exposition au regard de son environnement

contrainte de déplacement

contrainte horaire

contrainte physique

risques liés au poste

### Prise en compte de l'expérience professionnelle accumulée par l'agent 20 %

ancienneté

compétences acquises pour assurer le poste

effort de formation pour acquérir de nouvelles compétences

approfondissement des savoirs

Le fait de prendre en compte l'expérience professionnelle individualise la prime

## Complément Indemnitaire Annuel

Il permet de prendre en compte les résultats et la réalisation des objectifs ( prime annuelle) versée suite à l'entretien professionnel au plus tard en février de l'année suivante

résultats professionnels obtenus et réalisation des objectifs	3
points compétence professionnelle et technique	2
points qualité relationnelle	2
points capacité d'encadrement ,d'expertise à exercer une fonction de niveau supérieur	3 points
Total	10 POINTS

## Le conseil communautaire valide les groupes de fonctions et les plafonds proposés

**Le CIA sera versé après les évaluations de fin d'année et au plus tard sur le salaire de février** à l'unanimité

### 6° Plan climat air énergie mission confiée par les EPCI

Michel Huet rappelle le cadre juridique :

les EPCI comprenant 20 000 hab doivent l'établir : **Londinières n'a pas cette obligation**

Le PETR est chargé de la prestation de service au nom des EPCI afin de mutualiser les moyens

Un Courrier a été adressé à Madame la préfète ,le 12 juillet , par le président du PETR incluant la com com de Londinières sans que celle- ci ait délibéré .

La DREAL contacte la Com Com de Londinières .

Lors de la réunion de bureau du PETR du 5 septembre Michel Huet et Hervé vassard font part de leur étonnement ,de la méthode adoptée et de la problématique générée.

La Com Com de Londinières va s'imposer des contraintes que la loi n'obligeait pas, mais le fait de refuser de participer dans le contexte actuel pose question .

Suite à l'appel de la directrice du PETR, la DREAL adresse une nouveau mail précisant que nous aurons un socle d'analyse commun et qu'il y aura une déclinaison du plan d'action par EPCI. Il n'est pas prévu de pénalités.

Un long échange intervient réfutant la méthode utilisée faisant fi de nos avis.Nous sommes le petit territoire qui ne compte pas De plus , le fait de nous accorder la gratuité de l'étude n'est pas une bonne solution.

Les problématiques énergétiques et climatiques ont fait l'objet d' actions subventionnées sur notre EPCI et la facultative prise de compétence dans le domaine de l'environnement poussent à rentrer dans le plan climat énergie.

La délibération est mise au voix

**0 contre Pour 18 4 absentions M Fouquet ,C Martel , M Haesaert ,C Baillet**

## 7° matrice de coûts ADEME

La matrice des coûts a été validée en Août . Nous répondons aux exigences de l'ADEME .

Nous allons pouvoir rentrer dans les objectifs de CITEO. Nous sommes entrain de réaliser le SDD travail en cours ( à terminer avant fin septembre ) déterminant pour le soutien sur les emballages, papier et verre.

## 8° Achat de poteaux

Monsieur Vassard sollicite l'**achat de poteaux** pour le balisage des chemins de randonnée

suite à une demande du syndicat d'initiative prévoir 300 euros HT environ.

## 9° Montée en débit de Grandcourt, Smermesnil et Saint Pierre le 18 septembre.

Une inauguration est prévue.

M.Vassard explique que pour les box il faut se rapprocher de son opérateur.

Pour Wanchy, Bailloulet, Preuseville, Sainte Agathe attendre la fibre dont le développement va être plus rapide que prévu .(pas avant 2022)

## 10° questions diverses

A. peut on **mutualiser** les mesures de débit des poteaux d'incendie

la protection des données

le matériel d'entretien de voirie ? ( intervention de Mme Lermechain qui a des soucis de grandes herbes vertes sur la route)

Ces sujets ont été évoqués . Il faut les travailler

B) Décision modificative

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
637 (011) : Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	-79 000,00		
65548 (65) : Autres contributions	79 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

**délibération unanime**

## C) Transports scolaires

Les enfants qui s'incrivent au transport scolaire après le 31 juillet auront une majoration transport de 20 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 00

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès verbal.